

UNION & ACTIONS



HEBDOMADAIRE • N° 7 • 20 FÉVRIER 2009

EDITORIAL

Tenir le gouvernail

2

ACTUALITÉS

Politique

D'une Communauté à l'autre, le tir aux pipes

3

CESRW

Regards sur la Wallonie 2008

3

Concours

Prix belge de l'énergie et de l'environnement

4

A la rencontre de l'Anpep

Entre les électriciens, le courant passe

6

Exportations

Surtout, pas de défaitisme

8

Télécommunications

Déclaration TVA papier au bac

10

TECHNIQUES

Social - La période d'essai

Prolongation impossible, sauf si...

12

Pension des indépendants

Deux augmentations en vue

12

Y A DE QUOI RÂLER

16

Retrouvez U&A chaque semaine sur www.ucm.be

Le diable dans la tourmente

Le diable de Tasmanie est connu internationalement car immortalisé par les dessins animés de la Looney Tunes avec le personnage tonitruant de Taz. Bien que l'animal du dessin animé ressemble à un diable de Tasmanie policé, les similitudes entre les deux représentants de Satan sont évidentes : un comportement bruyant, un appétit vorace et une attitude timide. Et bien, ce "sympathique" personnage est en danger...

Longtemps considéré comme une menace pour le bétail, il a été impitoyablement chassé par l'homme depuis le 18e siècle. Trois cents ans plus tard, d'autres humains se sont fait l'avocat du diable et ont décidé de le protéger. Malgré cela, l'espèce est en voie d'extinction. Depuis les années 1990, le diable de Tasmanie est victime d'une étrange forme de cancer contagieux de la face qui réduit fortement sa population. Et cette fois, les hommes n'y sont pour rien !

Mais que diable font les pouvoirs publics ? Ils vont se donner un mal de diable pour mettre en œuvre des mesures permettant de sauvegarder l'espèce. C'est un juste retour des choses pour un animal qui a été pourchassé pendant de longues années...

CRISE

Report possible des cotisations sociales

De l'air pour les indépendants

Dans le cadre de son plan anti-crise, le gouvernement fédéral a décidé d'accorder des facilités de paiement aux indépendants à titre principal pour leurs cotisations au statut social (cotisations obligatoires auprès d'une caisse d'assurances sociales).

Il faut en principe payer à l'échéance de chaque trimestre, sous peine de majorations et d'intérêts de retard. En 2009, il est possible d'obtenir un report de paiement pour le premier, le deuxième et/ou le troisième trimestre, sans aucune pénalité. Il faut cependant tout régler avant la fin de l'année ou conclure avec sa caisse un plan d'apurement courant sur 2010.

Le report de paiement est possible à la fois sur les cotisations (provisaires) de l'année en cours et sur les éventuelles régularisations relatives aux revenus de 2006.

Attention : ce n'est pas automatique ! Il faut introduire une demande écrite auprès de sa caisse d'assurances sociales. Celle de l'UCM a déjà mis un formulaire ad hoc en ligne sur www.ucm.be.

La demande doit être justifiée par une difficulté de trésorerie : do-

cument d'une banque refusant une ligne de crédit ou un crédit de caisse, rappels de factures impayées par des clients ou toute preuve d'une difficulté momentanée ou plus largement d'une baisse du chiffre d'affaires (déclaration TVA...).

Il va de soi que le report de paiement, s'il est accepté par la caisse, ne suspend pas le droit aux prestations sociales.

Cette mesure est un outil précieux pour permettre aux indépendants de passer un cap difficile, de surmonter une difficulté passagère. Il faut toutefois inciter à la prudence ! L'ensemble des sommes dues sera réclamé à la fin de l'année ou dans le courant de 2010 s'il y a un plan d'apurement. En cas de retard fin 2009 ou de non-respect du plan, les majorations devront être appliquées et les caisses

seront même en principe tenues de récupérer les "prestations indûment perçues" (allocations familiales, soins de santé...). L'addition risque donc d'être très lourde...

Mais, répétons-le, la mesure, prise à l'initiative de la ministre des Indépendants et des PME, Sabine Laruelle (MR), est un bol d'air qui

peut éviter des faillites et des fermetures non justifiées par des raisons de fond. C'est une sorte de crédit de caisse sans intérêt, d'un montant équivalent à leurs cotisations sociales, auquel ont accès les indépendants en 2009.

Th. E.

PORTRAIT

L'industrie du papier

Pas que des cocottes !



L'association des fédérations professionnelles de la filière du papier en Belgique fait toute la lumière sur ses activités.

Paper Chain Forum remet les pendules à l'heure : l'industrie du papier n'est pas responsable de la déforestation et le blanchiment du papier au chlore est une technique remplacée depuis longtemps. Le président de l'asso-

ciation, Firmin François, promulgue quelques conseils aux PME sur la gestion et le recyclage du papier et présente sa charte environnementale.

lire en page 11

Le formulaire de demande de report est en ligne sur www.ucm.be

PORTRAIT Chaîne du papier et environnement

"Nous ne sommes pas responsables de la déforestation"

Le secteur du papier travaille dans le respect de l'environnement, fait savoir le Paper Chain Forum.

"Il demeure un travail important d'information. Beaucoup de gens pensent encore que notre industrie du papier est responsable de la déforestation. C'est totalement faux", lance Firmin François, le président du Paper Chain Forum. Son asbl regroupe l'ensemble des fédérations professionnelles de la filière papier en Belgique. Elle représente à la fois les propriétaires forestiers, les producteurs, importateurs, transformateurs et grossistes de papier et carton, l'industrie graphique, les éditeurs de la presse écrite, les récupérateurs de vieux papiers ou encore les fournisseurs de matériel d'imprimerie.

"Attention, nous ne sommes pas des lobbyistes, précise Firmin François, par ailleurs président de Colbepa (Association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique).

Notre objectif est très clair : nous voulons communiquer des informations objectives sur le papier et l'environnement. Nous avons clairement l'ambition d'assurer une meilleure image d'une filière qui pâtit encore de trop d'idées reçues."

Justement, ne dit-on pas qu'économiser le papier, c'est sauver des arbres ? "Cette affirmation est incorrecte, rétorque le président. L'industrie papetière ne se sert que de sous-produits de la forêt ou des scieries. Vous savez, pour assurer le développement durable de leurs bois, les propriétaires doivent éclaircir régulièrement la forêt. Prenons l'exemple des épicéas : il est nécessaire de couper les petits arbres pour laisser de l'espace à ceux qui vont devenir les arbres élites d'un domaine. Ces petits épicéas ont un diamètre si limité qu'on ne pourrait même pas en faire des planches. Ce bois est donc utilisé pour réaliser des panneaux de particules ou est employé par l'industrie du papier. Plus de 99 %



Firmin François, président du Paper Chain Forum

de la pâte à papier est produite au départ de sous-produits de la forêt comme les bois de taillis. Seules quelques rares contrées hors Europe déboisent encore la forêt primaire. C'est le cas de l'Indonésie qui discrédite malheureusement toute une filière qui a pourtant fait de l'environnement son cheval de bataille. En Amazonie, les arbres sont coupés pour laisser la place à l'élevage et à l'agriculture."

Le tri des vieux papiers

Selon le Paper Chain Forum, il est bien plus efficace (écologiquement parlant) de bien récupérer le papier plutôt que d'acheter du papier recyclé. Près de 2,3 millions de tonnes de vieux papiers et cartons sont collectés sur un an en Belgique, soit environ 60 % de la consommation nationale. Mais attention, les vieux papiers ne peuvent être indéfiniment réemployés. "Au fil des opérations de recyclage, la qualité des fibres s'altère. Elles s'abîment. Leur longueur a tendance à se réduire. On estime globalement que les fibres ne peuvent être réutilisées que de deux à cinq fois selon les types de fibres et les types de papiers à fabriquer. Recycler indéfiniment les mêmes fibres de bois est donc un leurre. Il faut en permanence un apport de fibres vierges dans le cycle global de la production papetière. Fibres vierges et fibres recyclées sont donc indissociables et complémentaires pour assurer la durabilité de la boucle du recyclage."



Recycler indéfiniment les mêmes fibres de bois pour le papier est un leurre

"Aux PME, je dis..."

Les messages de sensibilisation au papier et à l'environnement s'adressent également aux entreprises. Firmin François le rappelle en trois points.

1. Les papiers utilisés dans l'industrie graphique, dans l'édition, pour les impressions écriture, s'inscrivent largement dans la notion de développement durable.

2. Le papier est une matière déjà abondamment collectée et recyclée en Belgique. Nous faisons partie des champions d'Europe. Mais des efforts peuvent encore être menés dans le monde de l'entreprise où la tentation de tout mettre dans une même poubelle existe. Il y a moyen d'accroître les collectes sélectives. Quel est l'intérêt pour une PME d'agir ainsi ? Tout d'abord, celui de faire un geste pour l'environnement. Ensuite, cela a des répercussions en termes d'image. Les employés sont généralement fiers de travailler pour une firme qui défend des valeurs positives.

3. Le papier demeure plus que jamais un produit noble, il faut l'utiliser avec raison. Employer le verso des feuilles imprimées comme brouillon n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous travaillons pour ce faire avec l'ONG Green Belgium qui mène également la chasse au gaspi et désire développer une dimension éthique sur le bon usage du papier.

Le jeu en vaut la chandelle : sur une période de 15 ans, les émissions de CO2 par tonne de papier produite ont diminué de 25 % !

Retenons donc que le bois ne peut être considéré comme matière première renouvelable que si la forêt dont il est issu est effectivement gérée durablement. Il existe deux certifications forestières édictées au niveau international et européen. Il s'agit des labels PEFC et FSC. Plus de 300 millions d'hectares de forêts, soit 25 % des forêts de production, sont certifiés au niveau mondial. En Belgique, 40 % des surfaces boisées portent déjà le label PEFC ou FSC.

L'asbl détaille également que, "depuis dix ans, l'industrie papetière n'utilise plus de chlore gazeux pour blanchir la pâte à papier. Elle emploie aujourd'hui des produits alternatifs (ozone, oxygène, dioxyde de chlore) plus respectueux de l'environnement. Il est donc inexact d'affirmer que les usines blanchissent du papier avec du chlore gazeux et déversent des substances toxiques dans les rivières."

"Ces efforts importants méritent d'être soulignés, conclut le président du Paper Chain Forum. Nous ne sommes pas des marchands à tous crins. Nous estimons aussi que le papier est une matière noble qu'il ne faut pas gaspiller. C'est fondamental dans notre démarche."

Charte environnementale

"Le Paper Chain Forum a développé une charte environnementale,

explique Firmin François. C'est une première européenne. Je crois aussi que nous sommes les seuls en Belgique à avoir réuni autant de partenaires d'une filière autour d'un tel thème." Les douze fédérations professionnelles qui constituent le Paper Chain Forum se sont effectivement investies à prendre des mesures communes contre les changements climatiques. Concrètement ? Elles désirent poursuivre la mise en place et le développement d'une relation durable entre le papier et la forêt, des efforts en matière de recyclage et l'amélioration de l'empreinte CO2. Enfin, la chaîne du papier belge s'engage à soutenir la lutte mondiale contre la coupe illégale de bois et le système de certification forestière.

Rodolphe Masuy

Carte de visite

Paper Chain Forum

avenue Louise 306
1050 Bruxelles

Tél. : 02/646.64.50

Fax : 02/646.82.97

www.paperchainforum.org